



AIDES ET RESSOURCES POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

DE PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE
DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les aidants familiaux de personnes âgées

Un proche aidant est une personne qui intervient à titre non professionnel pour aider et soutenir une personne de son entourage en perte d'autonomie de façon régulière dans les activités de la vie quotidienne. Leur rôle est crucial dans la vie de la personne âgée notamment dans le bien être à domicile. Cela entraîne des répercussions dans leur propre vie et il est donc essentiel de les accompagner en leur communiquant des informations utiles notamment les solutions de répit.



SOMMAIRE

- Structures et lieux d'informations p.3
- Formations, échanges et partages p.5
- Relais et aide à domicile p.6
- Séjours vacances répit p.9
- A l'extérieur du domicile p.10
- Aides financières p.12



Structures et lieux d'informations

Besoin d'informations sur les démarches administratives, des renseignements sur les aides existantes, des services spécialisés ou simplement d'un accompagnement spécifique ? Contacter :

Le Conseil Départemental

Direction Personnes Agées- Personnes Handicapées Pôle Prestations PA/PH à Perpignan  30 rue Pierre Bretonneau  04 68 85 86 71  autonomie66.fr

Les Maisons Sociales de Proximité (MSP)

dépendantes du Département, comptent des assistantes sociales et des équipes APA qui s'occupent principalement des prestations financières et des actions sociales.

MSP Perpignan Sud - 32 rue Maréchal Foch - Tel : 04 68 86 69 00

MSP Perpignan Nord - 164 av Joffre - Tel : 04 68 08 38 00

MSP Cerdagne-Capcir

28 avenue d'Espagne - 66120 Font Romeu - Tel : 04 68 30 19 58

MSP Conflent

32 avenue Pasteur - 66500 Prades - Tel : 04 68 96 68 00

MSP Aspres-Ribéral

19 avenue Amiral Nabona - 66300 Thuir - Tel : 04 68 53 69 55

MSP Vallée de l'Agly

74 rue Émile Zola - 66000 Rivesaltes - Tel : 04 68 64 26 29

MSP Vallespir

25 rue François Mitterrand - 66400 Céret - Tel : 04 68 87 50 80

MSP Côte Vermeille

2 boulevard Édouard Herriot - 66700 Argelès sur Mer - Tel : 04 68 87 57 30

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

destinés aux personnes âgées et leurs proches aidants. Lieux d'accueil, d'accompagnement, d'écoute et d'orientation des personnes âgées de plus de 60ans ainsi que de leur entourage ou des professionnels du médico-social.

CLIC de Perpignan  32 rue Maréchal Foch  04 68 86 69 07
clicperpignan@cd66.fr

CLIC de la vallée du Tech  2 boulevard Edouard Herriot - ARGELES SUR MER
 04 68 87 57 30 - clictech@cd66.fr

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

présents dans toutes les communes de plus de 1500 habitants. Leurs Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) peut intervenir dans de nombreuses missions telles que le portage des repas par exemple.
Se rapprocher de sa commune.

Les Plateformes de répit et d'accompagnement des aidants familiaux

proposent des entretiens gratuits d'orientation, informations et conseils. Elles organisent également des rencontres, ateliers et actions en faveur des aidants familiaux.

Plateforme du Grand Platane à Perpignan  10 rue Vincent d'Indy
 04 68 52 22 22 contact@pole-alzheimer.fr

Plateforme du Centre Hospitalier de Prades « Entr'Aide »  Route de Catllar - PRADES
 04 68 97 78 38 - sabine.plennevaux@hopital-prades.fr

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 66)

Equipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés dans l'appui aux parcours de santé complexes quel que soit l'âge, la pathologie ou la situation de handicap. Le DAC s'adresse aux professionnels et aux usagers, ainsi que leurs aidants. Il intervient en subsidiarité en s'appuyant sur les ressources existantes sur le territoire.

 04 48 07 06 60

Formations, échanges et partages

Un aidant se retrouve à s'occuper de son proche sans savoir comment s'y prendre dans les différentes tâches. Des formations existent et aussi des lieux d'échange avec d'autres aidants :

La Formation des aidants familiaux

France Alzheimer PO propose une formation gratuite en présentiel de 14h aux aidants de personnes atteintes d'une maladie neuro évolutive.

📍 13 avenue du Palais des Expositions ☎ 04 68 52 22 22
contact@pole-alzheimer.fr - (sans obligation d'adhésion)

D'autres formations dispensées par d'autres associations sont répertoriées notamment sur le portail de la CNSA :

🌐 pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/trouver-du-soutien/se-former

Les Cafés Mémoire et Convivialité

sont organisés par la Plateforme d'accompagnement des aidants familiaux dans des lieux publics et conviviaux et permettent aux familles de sortir de leur isolement en créant des liens avec d'autres familles.

📍 CABESTANY - LAROQUE DES ALBERES - CANOHÈS ☎ 04 68 52 22 22



Les Actions de soutien pour les aidants familiaux

France Alzheimer PO propose aussi de nombreuses actions : groupes de parole, rendez-vous culturels, ateliers, qui permettent aux aidants de garder un lien social, se ressourcer et rencontrer d'autres personnes partageant les mêmes difficultés.

 13 avenue du Palais des Expositions  04 68 52 22 22
contact@pole-alzheimer.fr  pole-alzheimer.fr

Les Rencontres "La parole aux aidants"

proposées par l'association « S'unir pour mieux soutenir » de Canohès mensuellement où chacun peut partager son vécu, ses difficultés ou simplement écouter les autres.

 1 rue des peupliers - CANOHÈS  06 26 23 22 44
info@associationsunirpournieuxvous soutenir.fr

Relais et aide à domicile

Le rôle polyvalent de l'aidant ainsi que son implication émotionnelle peuvent donner lieu à des situations d'épuisement et d'isolement. Il est indispensable de prévenir cela et il existe plusieurs formes de répit possibles :

Le "Baluchonnage"

La suppléance à domicile ou « baluchonnage » permet aux aidants d'être remplacés par un relayeur de façon ponctuelle de jour comme de nuit afin de s'adonner à leurs propres occupations. L'ADMR propose ces services contre rémunération ce qui permet à l'aidant de bénéficier de 36h minimum de répit sous conditions.

 32 Avenue du Maréchal Joffre - ST ANDRÉ  04 68 89 32 60

Le "Temps libéré"

est une prestation gratuite proposée par la Plateforme de répit du Grand Platane. Elle s'adresse à tout proche aidant dont la présence auprès de son proche est indispensable, sur des demi-journées tous les quinze jours sur un temps donné selon la situation.

PLATEFORME DE PERPIGNAN

 04 68 28 62 77 - contact@pole-alzheimer.fr

PLATEFORME DE PRADES

 04 68 97 78 38 - sabine.plennevaux@hopital-prades.fr

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) peuvent intervenir dans différentes missions qui leur sont dédiés tels que le ménage les courses, l'aide au lever et au coucher, la toilette ou la délivrance des médicaments. Voir coordonnées dans « structures d'informations ».

L'équipe spécialisée Alzheimer (ESA)

peut intervenir à domicile sur prescription médicale pour « 15 séances de réhabilitation » par an dans le cadre de l'Affection de Longue Durée 15. Une évaluation initiale est faite puis en fonction les séances peuvent concerner la sécurisation des déplacements ou la planification des repas par exemple. Plusieurs ESA se partagent le département.

Pour plus d'informations voir coordonnées structures d'informations.

Dispositifs EHPAD Hors les murs

Dispositif permettant aux personnes âgées dépendantes de bénéficier des offres et des technologies disponibles en EHPAD directement à domicile.

L'objectif : permettre aux personnes de continuer à vieillir chez elles en toute sécurité, et prévenir les situations à risque.

E2A Résidence le Ruban à PIA - 04 68 08 37 00 - E2A@lerubandargent.fr

Camélia'Dom à Cabestany - 06 47 98 62 12 - cameliadom@lna-sante.com

L'équipe mobile de psycho-gérontologie

a pour spécificité l'évaluation et la prise en charge des troubles psycho-comportementaux des plus de 65ans et dépend de l'hôpital de Thuir.

☎ 04 68 84 66 35

Les équipes mobiles de gériatrie

peuvent intervenir au domicile pour réaliser une évaluation gériatrique pluridisciplinaire à la demande du médecin traitant mais également proposer des solutions d'adaptation de l'environnement et ainsi anticiper des situations de crise.

Equipe mobile de l'Hôpital de Perpignan :

☎ 04 68 61 67 21 - eh.emg@ch-perpignan.fr

Equipe Mobile Gériatrique de l'Hôpital de Prades :

☎ 04 68 96 34 28 - emgprades@hopital-prades.fr

Équipe Mobile transfrontalière de Gériatrie et soins palliatifs du Pôle Cerdan :

☎ 04 68 30 47 00 - emgsp@pole-sanitaire-cerdan.eu

Les services de téléassistance à domicile

permettent de mettre en contact la personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile 24h/24 et 7j/7. Selon la situation le téléopérateur contacte un proche ou déclenche une intervention pour porter assistance à la personne. Pour plus d'informations voir coordonnées structures d'informations.



Séjours vacances répit

Destinés aux aidés et aux aidants cela peut permettre de profiter ensemble dans un lieu différent ou d'un moment de répit pour l'aidant ou d'un moment de loisir pour l'aidé. Ces séjours sont proposés par de multiples organismes tels que l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) ou France Alzheimer ou certaines caisses de retraite.

Informations sur tous ces dispositifs auprès des CLIC, MSP, CCAS, DAC
ou sur le site  www.pole-alzheimer.fr
ou le portail CNSA :  pour-les-personnes-agees.gouv.fr



A l'extérieur du domicile

L'accueil thérapeutique de jour

autonome : ce sont des structures entièrement dédiées à cela, où sont dispensés par des professionnels, des activités à visée thérapeutique et ateliers cognitifs.

dans des EHPAD : ce sont généralement des unités plus petites et qui s'adresse à des personnes âgées avec une perte d'autonomie plus importante.

Elles sont accueillies une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine selon le besoin et l'envie de la personne âgée et sa famille.

Informations sur tous ces dispositifs auprès des CLIC, MSP, CCAS, DAC
ou sur le site  www.pole-alzheimer.fr
ou le portail CNSA :  pour-les-personnes-agees.gouv.fr



L'hébergement temporaire

peut aller de quelques jours à plusieurs mois et est organisé par des EHPAD ou des accueillants familiaux. Lorsque les aidants ont besoin de s'absenter ou de passer le relai c'est une solution adéquate mais également en vue d'un hébergement permanent cela peut être une transition intéressante.

L'accueil familial

est un dispositif géré par le Conseil Départemental qui donne les agréments aux familles et les suivent. Cet accueil peut être permanent ou temporaire, à temps complet ou à temps partiel voire séquentiel.

Unité Accueil Familial – Direction de l'Autonomie – Département des P.O.

☎ 04 68 85 86 78

L'hébergement permanent

est proposé par les EHPAD ou familles d'accueil, c'est une décision généralement difficile à prendre pour les aidants familiaux. Elle se présente à un certain stade du parcours à domicile, et devient parfois inévitable pour le bien être de la personne en perte d'autonomie et de sa famille.



Aides financières

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et permet de financer de nombreuses aides à domicile mais également des solutions de répit ou encore l'aidant lui-même s'il est salarié de l'aidé. Elle est dispensée par le Conseil Départemental après avoir rempli le dossier auprès de ce dernier, à la MSP, CLIC, ou CCAS de sa commune.

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

permet de rémunérer ce dernier dans le cadre d'un congé de proche aidant, il s'agit donc d'un revenu de remplacement. Elle est versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et les caisses de Mutualités Sociales Agricoles (MSA) donc pour plus d'informations voir ces organismes.

L'allocation journalière du proche en fin de vie (AJAP)

dans le cadre du congé de solidarité familiale accordé lorsque la personne aidée est en phase avancée d'une pathologie grave et incurable. Elle permet de se substituer au salaire pendant la durée du congé et la demande se fait auprès du Centre National de gestion des demandes d'AJAP (CNAJAP Rue Marcel Brunet BP 109 23014 GUÉRET Cedex 08 06 06 10 09)

Il existe de multiples aides financières, techniques, fiscales, allocations sociales, dispositifs spécifiques à la fonction publique, que proposent les caisses de retraite et certaines complémentaires santé. Pour en savoir plus, il faut directement se renseigner auprès des MSP, services des Impôts et des caisses de retraites et complémentaires.

Glossaire

APA : Allocation personnalisée pour l'autonomie

CCAS : Centre communal d'action sociale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CNSA : Caisse Nationale Solidarité Autonomie

DAC : Dispositif d'Appui et de Coordination

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

MSP : Maison Sociale de Proximité

SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile

Document créé dans le cadre d'une thèse encadrée
par le Département de Médecine Générale
Faculté de Médecine Montpellier Nîmes

En collaboration avec le Pôle Alzheimer
10 rue Vincent d'Indy - PERPIGNAN

Date de création : 06.2023



Département
de Médecine
Générale

Faculté de Médecine
Montpellier-Nîmes

MSP•U



Avicenne



PÔLE ALZHEIMER

Pyrénées-Orientales • Perpignan

avec



FRANCE
ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

www.pole-alzheimer.fr